

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018

Aujourd'hui vingt cinq septembre deux mille dix huit, le conseil municipal a été convoqué pour le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018, à 20 heures 30, en session ordinaire.

## Ordre du jour :

- Porté à connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution du Conseil Municipal
- 1°) - Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i) de l'Agglomération du Grand Albigeois.
- 2°) - Rapport d'activité de la C.2.A.
- Questions diverses

L'an deux mille dix huit et le premier octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents :** Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAU, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs SAMATAN, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs KOWALCZYK, GALINIE, PEYRONIE, Mme KLIMEZACK-GIL.

**Absents :** Mme BALOUP procuration à Mr GRIALOU,  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH,  
Mr GRIMAL procuration à Mr MARTY,  
Mme ANGLES procuration à Mr GUIRAUD,  
Mme THUEL,  
Mme PELLEGRINI.

**Secrétaire :** Mr GUIRAUD.

*Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour et donne la liste des procurations. Il désigne Antoine Guiraud secrétaire de séance et informe que le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre dernier sera approuvé lors du prochain Conseil.*

## Décisions prises en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire

*Monsieur le Maire donne la liste des deux décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal. Elles sont consultables à la direction générale.*

*Il demande à l'assemblée l'autorisation de passer le point 2 de l'ordre du jour en premier en raison notamment de la présence de Madame Guiraud-Chaumeil, Présidente de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.*

*Il passe donc à l'ordre du jour et lui donne la parole.*

## PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA C.2.A - n° 18/53

### Service : Institutions et vie politique - Intercommunalité

*Madame Guiraud-Chaumeil salue l'assemblée et remercie Monsieur le Maire pour son invitation à présenter le rapport d'activités de l'agglomération. C'est une première pour elle en tant que Présidente, et elle se dit très heureuse de pouvoir échanger sur ce document que les uns et les autres ont pu d'ores et déjà découvrir.*

*Elle propose de balayer assez rapidement un certain nombre de points et d'échanger plus longuement sur ce qui aura été évoqué ou écrit sur le document et qui peut être intéressant.*

*Elle se dit impressionnée d'être là, entourée du Conseil Municipal, dans la salle des mariages, sur le fauteuil des mariés à en croire Monsieur le Maire. Toutefois, c'est une salle qu'elle connaît pour s'y être réunie parfois en Bureau Communautaire.*

*Elle débute avec les limites du territoire du grand albigeois qui n'ont pas vraiment changé depuis les années précédentes - sauf une commune de moins, avec le mariage de Labastide Dénat et Puygouzon - et estime que 84 990 habitants est un chiffre qui tangente le raisonnable.*

*En effet, la question qui se pose est la place de l'agglo dans la Région Occitanie. Là où elle pouvait s'enorgueillir d'être la deuxième, voire la troisième agglomération à égalité plus ou moins avec Montauban dans l'ancienne Région Midi Pyrénées, elle se trouve aujourd'hui entre la 13<sup>ème</sup> et la 16<sup>ème</sup> place dans la nouvelle Occitanie puisque l'ancienne Région Languedoc Roussillon est arrivée avec des pôles assez grands, beaucoup d'agglomérations de grandes tailles, non seulement par le nombre de communes qu'elles représentent mais aussi par leur population. D'une manière générale, dans les politiques publiques, on invite les 10 ou 12 premiers, mais lorsqu'une commune sort des écrans radars, Madame Guiraud-Chaumeil estime qu'il est toujours plus compliqué de montrer son existence, et de rappeler que certains dispositifs s'appliquent aussi.*

*L'agglomération de l'Albigeois se trouve dans ce questionnement de sa position dans la nouvelle Occitanie. Même si géographiquement elle est très centrale, reste le problème de sa dimension. Madame Guiraud-Chaumeil argue que les agglomérations XXL sont des "usines à gaz" et qu'il est toujours très compliqué de gérer des territoires à 80, 90 ou 100 communes. Il est difficile, dans ces territoires là, de garder le respect de la légitimité de chacun des Maires représentés autour de la table, mais la logique de chiffres fait qu'on se rend compte qu'il y a de plus en plus d'immenses intercommunalités. L'agglomération se mobilise énormément pour exister au sein des dispositifs régionaux par beaucoup de présence à la fois des élus mais aussi des collaborateurs sur un certain nombre de ces dispositifs. C'est la Région qui a l'argent et il est important de compter dans tous ces dispositifs.*

*Madame la Présidente précise que les instances de l'agglomération n'ont pas changé, si ce n'est que depuis l'automne dernier il y a une nouvelle présidente. L'organigramme n'a pas évolué non plus, si ce n'est une réunion informelle des maires de l'agglo qui se rencontrent en plus du Bureau Communautaire tous les 4 mois environ, et où assiste notamment Madame le Maire de Fréjairolles qui ne fait pas partie du Bureau. Il n'est pas question de court-circuiter le Bureau Communautaire, mais plutôt de s'interroger sur la façon dont chacun voit les choses, ce qui permet d'alimenter le travail du Bureau et du Conseil Communautaire qui doit rester plus que jamais l'instance de décision de l'intercommunalité et représente l'ensemble des communes.*

*Elle demande aux Conseillers Communautaires présents aujourd'hui de prendre la parole et assure qu'il n'y a pas de mauvaise question ni de mauvais positionnement. Elle souhaiterait faire du Conseil Communautaire la même instance que le Conseil Municipal et rappelle que tout n'est pas décidé en Bureau même s'il y a des majorités qui se dessinent. Il est important que chacun puisse s'exprimer dans les décisions qui sont prises et d'enrichir ainsi le débat par des prises de positions qui peuvent être positives.*

#### Le projet de territoire

*L'existant a été construit par l'ensemble des élus et datait de la création de l'agglo. Il commençait à devenir un peu obsolète et périmé. Une nouvelle feuille de route a été souhaitée. Comme 60 % des intercommunalité, un Cabinet privé aurait pu dire qui on était, vers quoi on allait, et quelles étaient nos priorités. Le choix a été fait d'écrire ensemble le projet de territoire. Cela a pris un peu de temps, mais c'est ensemble qu'ont été décidées quelles étaient les priorités pour les années à venir. Trois grands axes ont été dessinés : le développement économique, au cœur de l'action, l'objectif des 100 000 habitants et la fédération d'énergies pour une agglomération citoyenne et responsable. Madame la Présidente insiste sur la transversalité de toutes ces politiques et sur la logique "Cap 2030" avec des actions amendées au fur et à mesure.*

#### Les hommes et les femmes de l'agglomération

*Ce sont près de 500 agents. La logique de la constitution de l'agglo a toujours été de ne pas créer des services ex nihilo mais vraiment de prendre des compétences au fur et à mesure quand elles n'étaient plus exclusivement communales. L'ensemble des métiers de l'agglomération sont exercés au niveau communal, et deviennent petit à petit intercommunaux. Madame Guiraud-Chaumeil souligne cette chance, qui permet de prévoir et de conforter un certain nombre de missions. Elle cite en exemple la compétence voirie où il semble plus simple pour une entreprise de travailler avec une programmation annuelle sur l'ensemble des 16 communes. Elle ajoute que sur de nombreuses compétences, il y a vraiment une véritable logique et légitimité à travailler tous ensemble.*

*Madame la Présidente fait remarquer le nombre d'agents mis à la disposition partielle des communes, ou, au contraire, des communes vers l'agglo. A la base, les agents n'exerçaient pas toujours à 100 % telle ou telle compétence, et il n'était pas question de désorganiser les communes. Ces mises à dispositions partielles seront progressivement amenées à évoluer car il n'est pas toujours simple pour certains de travailler sous différentes casquettes.*

*Une solution la moins perturbante et la plus efficiente devrait être mise en place. L'objectif étant que les agents dépendent d'une seule collectivité.*

*Les services communs, qui fédèrent l'ensemble des services qui préexistaient, ont également évolué. Par exemple, Albi et Saint-Juéry avaient leurs propres services d'instruction sur les droits des sols. Les autres communes étaient gérées par la Préfecture. Le jour où cela n'a plus été le cas, la solution a été proposée par Saint-Juéry et Albi : créer un service commun. Un certain nombre de personnes ont été recrutées qui ont permis de renforcer les services ainsi que ceux des autres communes, pour arriver à un pôle unique qui permet d'avoir une instruction des droits des sols plus performants. Madame la Présidente cite également les ressources humaines où les métiers sont de plus en plus spécifiques et demandent de plus en plus d'expertise. Il est compliqué qu'une seule personne possède l'ensemble des compétences et il vaut beaucoup mieux avoir un panel de collaborateurs avec certaines formations et missions spécifiques qui peuvent rendre le service indifféremment pour chaque commune lorsqu'elle en a besoin.*

Madame Guiraud-Chaumeil ajoute que le service de l'urbanisme est vraiment un service sur lequel on constate de plus en plus de litiges ; les problèmes de voisinage donnent lieu à de plus en plus de contentieux, et il est important que les collectivités puissent avoir des documents d'urbanisme qui soient le plus inattaquable possible.

Elle cite les nombreux services communs et termine par le Système d'Information Géographique, de la commune d'Albi, et qui, petit à petit, développe l'offre de cartographie sur l'ensemble des communes. C'est toutefois l'Agglomération qui se charge de cette représentation pour l'ensemble du territoire.

Elle fait également remarquer que certains services communs regroupent l'ensemble des communes. Pour d'autres, qui ont besoin de se fédérer et de mutualiser, il s'agit de services à la carte. Chaque commune ayant la possibilité d'adhérer à tout moment à un service, sans difficulté.

Monsieur le Maire intervient et précise que pour Saint-Juéry, il s'agit des services ressources humaines, finances ou informatique qui ont été mutualisés. Il estime que c'est une bonne chose que la commune ait joué le jeu et confirme qu'il est de plus en plus nécessaire d'avoir des techniciens très spécialisés dans les services. Il se souvient de l'agent du service informatique qui, bien que compétent, devait s'absenter pour congés, maladie ou autre. A ce moment-là, il était nécessaire de prendre des prestataires de services extérieurs, alors qu'il existe maintenant une continuité dans l'entretien du service. Il ajoute qu'au niveau des R.H., si au début le service mutualisé se cantonnait à Albi et Saint-Juéry, on voit aujourd'hui Terssac, Cunac, Lescure et même Rouffiac rejoindre l'agglomération. Et d'ajouter à Madame Guiraud-Chaumeil, en tant que Maire d'Albi, que dans l'histoire elle n'est pas vraiment gagnante.

Madame la Présidente poursuit en précisant que les services communs sont une nouvelle façon d'opérer et qu'il est nécessaire plus que jamais aujourd'hui d'apprendre à travailler les uns avec les autres. Elle met l'accent sur la dématérialisation qui n'est pas simple à aborder, surtout pour les plus grosses communes de l'agglomération, et le nombre de collaborateurs qui est forcément plus faible dans les plus petites communes.

#### Le développement économique

Dès l'origine, il s'est agi là d'une compétence très forte pour l'intercommunalité, qui ne se limite pas aux communes. Le Département n'a plus la compétence économique, et les agglomérations en sont maintenant les seuls "acteurs" légitimes avec la Région. La Région Occitanie est très grande avec des centres de décisions un peu éloignés et donc un peu moins réactifs que lorsqu'elle était plus petite. On peut parler développement durable, transport, mobilité au sens plus large et habitat, mais s'il n'y a pas d'emploi à pourvoir et si les entreprises ne vont pas bien, on peut construire tout ce qu'on voudra comme habitat, on n'aura personne à mettre dedans, et développer toutes les mobilités qu'on veut, on n'aura personne à transporter.

Madame la Présidente rappelle que l'agglomération a pris de nouvelles compétences depuis décembre 2017 sur les questions du commerce, des zones commerciales et de la promotion du tourisme. Elle fait une parenthèse sur ce dernier point : elle propose en effet de transférer les 700 000 € qui sont à la charge de la ville d'Albi sur le développement touristique de l'agglomération. Elle convient qu'il y aura certes une CLECT mais qu'il s'agit d'un office de tourisme associatif. La ville d'Albi n'a pas de service du tourisme et il a semblé beaucoup plus simple pour l'instant de le garder en interne sachant que les destinations aujourd'hui vont au delà de l'agglomération. Par contrat Grand Site avec la Région, l'ensemble des destinations concerne la globalité de la vallée du Tarn, et un office du tourisme qui ne vendrait que l'agglomération serait complètement suicidaire.

Concernant le dynamisme économique, Madame la Présidente convient que les entreprises vont plutôt pas mal. La période est propice à la création d'emplois dans l'albigeois et les chiffres vont dans ce sens. Sans parler de plein emploi, les zones d'activités aménagées par l'agglomération se développent bien. Alors qu'il faut compter entre 10 et 15 ans, ALBI PÔLE s'est quasiment rempli au bout de 2 ans, INOPROD avance progressivement et RIEUMAS, du fait de sa localisation au bord de l'autoroute, connaît un succès phénoménal. L'idée était de ne pas vider les autres zones pour remplir celle-ci, et, chaque fois qu'une entreprise, déjà implantée dans le grand albigeois s'implante sur Rieumas, l'idée est de faire en sorte qu'il n'y ait pas de friche ou de bâtiment abandonné sur le reste du territoire.

#### L'aménagement numérique

Madame la Présidente assure que le développement du numérique avance. Le Directeur Régional d'Orange continue à s'engager sur un déploiement total pour l'agglomération à l'horizon 2020. La difficulté est qu'Orange déploie sur ses fonds propres. Il n'y a donc aucun moyen de pression pour les faire aller plus vite, ou d'aller à tel endroit plutôt qu'à tel autre. Le nombre de bâtiments publics raccordés est tout de même en progression. On constate un bel essor en quelques années, même s'il reste quand même une bonne partie de l'agglomération à fibrer. Lorsqu'on demande à un artisan ou à une entreprise de répondre à un marché public uniquement par Internet, ou par numérique, on comprend aisément que s'il est obligé de "pédaler" pour télécharger le cahier des charges, cela devient très compliqué.

Cette discussion est difficile à gérer avec Orange qui estime que les professionnels ont les moyens de payer, et sont plus "branchés" aujourd'hui sur les particuliers que sur les entreprises. Madame la Présidente assure que ça n'avance pas vite, mais que ça avance tout de même.

#### Mobilités et infrastructures

Le plan de déplacements urbains est lié à un certain nombre d'études menées sur l'ensemble de l'agglomération avec une attention toute spécifique sur les transports en commun, soit sur les lignes régulières, avec plus de 1,4 millions de passagers par an, qui desservent actuellement 11 communes, les autres étant desservies par le Transport à la Demande.

*Madame la Présidente souligne les efforts en faveur du développement des pistes cyclables avec notamment le travail fait tout autour de la rocade, et de la passerelle. Elle ajoute qu'il est également question des franchissements sur le Tarn, doux ou routiers. Un est en cours de construction, et d'autres vont demander une réflexion rapidement notamment en matière de déplacement doux en d'autres points de l'agglomération que dans la ville centre.*

*Concernant la voirie, Madame la Présidente annonce un montant de 6 millions d'euros pour 103 opérations. Elle précise qu'il s'agit de la voirie pure représentant des chantiers répartis sur l'agglomération. Lorsque la compétence a été transférée, chaque commune a fait connaître une moyenne annuelle de ses réalisations pour obtenir une enveloppe ou un droit de tirage. Lorsqu'il est dépassé on applique des fonds de concours puisqu'il n'est pas question que ce soit les autres communes de l'agglomération qui paient le surplus. Avec une réserve tout de même si une commune dépasse son "enveloppe" sur une opération spécifique car très importante, le paiement va s'effectuer sur plusieurs exercices. C'est une capacité positive, assure Madame Guiraud-Chaumeil, le fait d'être banquiers les uns envers les autres permet de jouer ainsi la carte de la solidarité.*

#### Environnement

*Madame la Présidente fait constater que les chiffres sont assez impressionnants. Sur les déchets ménagers, ils sont équivalents à l'année précédente, mais la collecte de papier a diminué de 6 %. Elle espère qu'il s'agit là de la pratique du stop pub ou peut-être encore le fait de ne plus imprimer systématiquement les centaines de mails reçus.*

*Concernant la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la situation est complexe puisque toutes les communes ne sont pas dans les mêmes situations. Certaines appartiennent à des syndicats, d'autres pas. Certaines sont concernées par le risque inondations, d'autres, sur leurs hauteurs, regardent ces questions avec beaucoup de désintérêt.*

*Madame la Présidente relève les nombreux investissements concernant l'éclairage public. Pour ce qui est des panneaux photovoltaïques, elle explique qu'il est plus cher de les installer et de les entretenir que les bénéfices attendus. Enfin, l'assainissement avance bien. Il n'y a aucun souci avec la station.*

#### Habitat et rénovation urbaine

*Le Programme Local de l'Habitat a été présenté. C'est un plan ambitieux qui travaille sur toutes les communes de l'agglomération, à la fois sur les logements traditionnels, individuels, collectifs et sociaux. Un certain nombre de communes sont soumises à des contraintes en matière de logements sociaux, et, si certaines s'approchent de la limite, d'autres en sont plus loin. Il est important d'avancer en fonction des attentes de chaque Maire sur le développement de sa commune et sur les enjeux collectifs. Les équipements publics et les services publics ne doivent pas être démultipliés et correspondre à certaines poches d'habitat. D'où l'importance de réfléchir ensemble afin de développer les infrastructures, les transports urbains et la présence des services publics.*

*Le prêt "1<sup>ère</sup> clé" en albigeois fonctionne bien. Une soixantaine de ménages en ont bénéficié en 2017. Les conditions d'attribution ont été légèrement modifiées, notamment sur la composition des ménages. Il s'agit d'un coup de pouce, et non d'un financement global ou d'un cofinancement. En effet, quelques milliers ou dizaine de milliers d'euros peuvent permettre de se lancer dans l'achat d'une première résidence principale, quelle qu'elle soit.*

*Le projet de rénovation urbaine de Cantepau avance. Il est porté par la politique de la ville, et donc par l'agglomération. Le Ministre Jacques Mézard, venu cet été, a annoncé 14 millions d'euros où il en était attendu 6. Madame la Présidente précise que le projet global "pèse" 73 millions d'euros, de la déconstruction d'habitats, aux équipements publics et aux ouvertures de nouvelles voies, etc... Une discussion est en cours avec Tarn Habitat notamment pour voir comment seront affectés ces 14 millions d'euros, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine souhaitant l'affecter au maximum à de l'habitat, or si le quartier ne s'ouvre pas par de l'aménagement urbain, les habitudes de vie ne changeront pas. La convention devrait être signée d'ici la fin de l'année. A la base, une convention définitive avait été demandée par l'A.N.R.U. avec un engagement jusqu'en 2030. Mais, ils semblent accepter aujourd'hui qu'il puisse y avoir des évolutions.*

*Le P.L.U.I., va faire l'objet du débat suivant dans ce Conseil Municipal. Madame la Présidente remercie l'assemblée d'avoir bien voulu inverser les deux questions de l'ordre du jour. Elle pense qu'il est important que cette discussion se fasse sans la Présidente de la Communauté d'Agglomération, afin de mieux se l'approprier et ajoute que tout le débat sera ensuite versé à l'agglomération afin d'alimenter la concertation.*

*Le P.L.U.I. n'est en aucun cas la juxtaposition de tous les P.L.U. mais un document qui a été construit et coécrit à 16. L'objectif étant de maintenir la légitimité de la vision communale sur un territoire que personne ne connaît aussi bien que ses élus. L'idée est de pouvoir travailler avec les autres communes. Madame la Présidente prend l'exemple d'Albi et de Puygouzon. Elle trouve aberrant que sur certaines limites, le côté Albi soit ouvert à l'urbanisation et pas Puygouzon, et, que 200 m plus loin ce soit l'inverse.*

*Si des pôles d'habitat sont créés, avec des voiries, des infrastructures, la nécessité de faire passer les ordures ménagères et même les transports urbains, autant s'entendre et avoir une vision globale.*

*Madame Guiraud-Chaumeil fait aussi référence au P.A.D.D., et à la carte des trames vertes. Elle estime que les frontières communales doivent s'estomper pour laisser des considérations évidentes prendre le dessus. Si le travail a été intéressant, elle a constaté une évolution chez tous les élus concernés. Quelles que soient les communes ou les élus, une appropriation très communale a vu le jour, et dans un premier temps, lorsque les cartes sont sorties, chacun a cherché son centre bourg, centre ville ou quartier par rapport à l'urbanisation, mais, au fur et à mesure, les discussions ont évolué chacun réalisant la chance et l'importance du P.L.U.I sur le développement du territoire. Le Conseil Communautaire se prononcera le 9 octobre prochain. Le P.L.U.I. ne sera pas parfait mais fera l'objet d'un certain nombre de révisions et de modifications, comme tout document d'urbanisme actuel.*

*Monsieur le Maire fait une petite parenthèse et signale qu'il en est de même pour la délinquance qui n'a pas de frontière elle non plus.*

*Il revient aux trames vertes qui relient les zones vertes sur l'agglomération pour constater que les frontières communales ne veulent rien dire non plus lorsqu'il s'agit de les raccorder entre elles sur le P.A.D.D. et assure qu'en terme de continuité de ces trames ou voies douces, elles existaient et pouvaient ne déboucher sur rien lorsqu'on arrivait sur une autre commune.*

*Madame la présidente approuve les dires de Monsieur le Maire et continue son rapport.*

#### Cadre de vie

*La médiathèque est très dynamique et les chiffres parlent d'eux-mêmes. Elle invite les élus à venir voir l'exposition exceptionnelle autour des œuvres de l'artiste Man Ray à partir du 8 octobre prochain, portée par le musée Toulouse Lautrec et la Scène Nationale.*

*Monsieur le Maire, vice-président du réseau des médiathèques, ajoute qu'un plan culturel et scientifique va être proposé au Conseil Communautaire. Un énorme travail a été fait par tous les employés des médiathèques, par les élus et aussi par le public. Cette réflexion devrait permettre de faire évoluer les médiathèques vers de nouvelles avancées non seulement culturelles mais en approche du public. En terme de chiffres, Monsieur Raynaud relève que la médiathèque de Saint-Juéry est très offensive. Pour la médiathèque Amalric, qui n'est pas du tout dans le même rayonnement que Saint-Juéry, il met l'accent sur quelques problèmes de stationnement. Il ressort du réseau que des usagers vont chercher des livres à Amalric et les déposent en retour dans une des trois autres médiathèques.*

*Comme souvent, la force est le réseau constate Madame la Présidente. Cela permet également d'avoir une visibilité complètement différente et une offre de service incomparable par rapport à la période précédente.*

*Concernant les piscines Taranis et Atlantis, les chiffres sont relativement bons. Pas trop de désordres cette année à Atlantis par rapport à l'an dernier ; la présence des services de sécurité, notamment du maître chien a facilité la sérénité. Si cela a un coût pour l'agglomération, il n'était pas possible de laisser le personnel exercer dans ces conditions là. Il y a eu des moments de très grande tension il y a 2 ans, et il a été nécessaire d'imposer le respect des conditions de travail du personnel et de sécurité des visiteurs.*

*Pour ce qui est de la propreté urbaine, le chiffre important est malheureusement la surface des graffitis traités. Et, même si on constate une amélioration en 2017 par rapport à 2016, il s'agit quand même d'incivilités qui ont un coût important pour la collectivité. Un questionnaire a lieu sur une politique pluriannuelle importante de renouvellement du matériel pour essayer d'investir un peu en permanence afin de ne pas se retrouver en difficulté avec tout un parc de matériel à changer d'un coup.*

#### Relations partenariales

*Le S.C.O.T. du grand albigeois est un syndicat mixte qui regroupe un certain nombre de nos voisins notamment les monts d'Alban et le Centre Tarn.*

*Le S.C.O.T. est un schéma intéressant qui prend en considération la vision que les autres peuvent avoir sur nous et la manière dont on peut prévoir ensemble un certain nombre d'événements. Il s'agit là d'un travail important et enrichissant.*

*Madame la présidente rappelle le partenariat avec le Conseil Départemental à travers le contrat Atout Tarn et avec la Région à travers le Contrat Régional Unique. Elle ajoute que le Contrat de Ville se fait sur une temporalité encore différente. D'où la difficulté d'avoir des programmations avec des partenaires qui ne correspondent pas nécessairement aux mêmes calendriers.*

*Madame la présidente déclare que l'intercommunalité est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Il s'agit de l'émanation des 16 communes qui la composent et non d'une dix-septième entité. Son budget émane des budgets communaux, ses agents sont pour beaucoup d'anciens agents communaux. Ca n'est pas une collectivité à proprement parler. Lorsqu'on est fâché contre l'agglomération, car, comme dans le vrai monde, tout ne fonctionne pas toujours bien, on ne peut pas dire : "ça n'est pas notre faute, mais celle de l'agglomération !", parce que l'agglomération, ce sont toutes les communes qui la construisent. C'est l'émanation des communes et des habitants qui la composent dans leur différence et leur envie d'avancer ensemble, dans leurs divergences.*

*Madame la présidente fait observer que l'assemblée va parler du P.A.D.D., c'est à elle qu'il incombe de construire l'agglomération. Elle ajoute qu'auprès des électeurs, il ne faudra pas reporter la responsabilité du P.A.D.D. sur l'agglomération. Les élus municipaux doivent faire remonter les envies, les besoins, les attentes, l'enthousiasme, la détermination, le travail et la responsabilité communale à l'agglomération, même s'ils ne sont pas conseillers communautaires,*

*Le débat suivant est l'occasion de contribuer à la construction de l'intercommunalité telle qu'elle a été vue pour les années à venir.*

*Madame Gonzalez intervient pour signaler qu'elle aimerait poser sa voiture et ne plus s'en servir. Si elle vient d'Albi ici ce soir, elle n'a pas de bus pour rentrer. Si le dimanche elle veut aller dans une commune de l'agglomération, elle n'a aucun moyen de transport. Elle est donc obligée d'avoir un véhicule.*

*Madame Guiraud-Chaumeil lui répond qu'elle a évidemment raison sur le principe. S'il y avait des transports urbains pour tout et à toute heure, ce serait l'idéal. Mais à un moment donné, le principe de la gestion et de la dépense publique intervient. A partir du moment où il y a un bus, il faut quelqu'un pour le conduire, quelqu'un pour l'entretenir, et le service a un coût. Le dimanche, ou ce soir pour venir à Saint-Juéry, il faudrait faire marcher les 16 lignes régulières en même temps, parce que l'on ne va pas laisser une seule ligne entre Albi et Saint-Juéry. On ne peut pas demander aux chauffeurs de travailler le dimanche sur des lignes un peu moins dimensionnées puisqu'il n'y a pas, par principe, les actifs.*

*Elle ajoute qu'il y a bien sûr à réfléchir sauf que cela signifierait aujourd'hui de transformer le modèle économique. On prendra peut-être un jour le téléphone portable, on se manifèstera à l'arrêt de bus en flashant un QR code et de plus petits bus viendront nous chercher.*

*Un certain nombre d'outils permettront sûrement d'y arriver, mais aujourd'hui, on n'est pas en capacité de s'offrir ce service et de l'anticiper. De plus en plus de parc de covoiturage sont mis en place en périphérie de la rocade en se disant qu'au moins la dernière partie du trajet peut se faire en laissant sa voiture sur un stationnement gratuit et qu'on peut ensuite aller à un autre endroit de l'agglomération avec "juste" un ticket de bus. Sauf qu'on n'est pas capables d'avoir un service de bus à la demande. Parce que le principe de l'égalité des citoyens face au service public c'est que si une ligne est ouverte de telle à telle heure, il faudra toutes les ouvrir. Il va se trouver toujours quelqu'un qui aura envie d'aller dîner à tel endroit, ou à une réunion, à une association, faire du sport...*

*Doit-on mettre une limite à 22 heures ? A minuit ? Ou pourquoi pas 2 heures du matin ? On peut aussi faire les S.A.M. et éviter que les personnes rentrent alcoolisés après un bon dîner. Le problème c'est qu'à un moment donné il y a obligation de se fixer des limites collectivement.*

*Madame Guiraud-Chaumeil rejoint Madame Gonzales sur le principe et assure que c'est aussi l'intérêt de développer des pistes cyclables et notamment sur un certain nombre d'axes qui permettent de relier les communes de l'agglomération. Mais aujourd'hui, elle s'avoue incapable de proposer des bus à tous les horaires.*

*Monsieur le Maire demande à Madame Gonzales si elle comprend la complexité du problème.*

*Elle a très bien compris. Elle pense non seulement aux retraités, mais aux employés à horaires décalés. C'est très bien de laisser sa voiture à l'extérieur, mais comment faire lorsqu'on débauche si on n'a pas de bus pour récupérer son véhicule, comment fait-on ?*

*La difficulté répond Madame la Présidente c'est que le service est payé par l'utilisateur. A ce moment là, il faut beaucoup de monde dans les bus, et cela justifie effectivement qu'on mette des bus en plus, car ceux qui vont payer les tickets ou l'abonnement vont payer le service. Mais, si le service n'est pas payé par l'utilisateur, qui va le faire ? Est-ce que le contribuable, quel qu'il soit, va accepter de payer des bus qui vont rouler à 22 ou 23 heures pour une personne. Déjà que l'on se fait réprimander parce qu'en journée ils ne roulent pas très plein...*

*On peut diminuer la taille des bus indique Madame Gonzales.*

*Diminuer la taille des bus est possible répond Madame la Présidente. Sur certaines lignes et aux horaires de pointes, la taille des bus est insuffisante. Cela voudrait dire qu'il faudrait une flotte de grand bus pour les horaires d'embauche et d'arrêt de travail le midi et le soir, et une flotte de petits bus pour le reste de la journée, c'est-à-dire 2 fois plus de bus, 2 fois plus d'entretien, 2 fois plus de stockage ou de hangar, et une nouvelle répartition du temps de travail des chauffeurs.*

*Elle reconnaît qu'il n'est pas optimal de voir des grands bus en journée sans trop d'usagers à l'intérieur. Elle indique également que le budget général alimente chaque année à une hauteur assez conséquente le budget annexe des transports urbains. Ce dernier ne s'équilibrant pas, est-il plus judicieux de multiplier par deux la flotte des bus ou de multiplier le service à la demande. La solution sur certaines lignes est peut-être là.*

*Etant donné le prix d'acquisition d'un bus, il n'est pas envisageable de doubler la flotte aujourd'hui.*

*Monsieur Peyronie demande la parole et informe Madame la Présidente qu'il habite les Avalats où une station d'épuration est réclamée depuis 40 ans. Il lui demande si elle en a entendu parler ou s'il s'agit d'une Arlésienne.*

*Madame Guiraud-Chaumeil lui répond qu'elle ne connaissait pas cette Arlésienne là. Il ne lui semble pas qu'il y ait aujourd'hui de projet de station supplémentaire à l'agglomération. Elle assure que même la rocade a fini par s'achever et qu'il ne faut pas désespérer.*

*Monsieur Peyronie insiste que depuis 40 ans les avalatois payent injustement des impôts.*

*Madame Guiraud-Chaumeil précise que de nombreux albigeois ne sont pas non plus raccordés à la station d'épuration et payent également.*

*Monsieur Peyronie enchaîne qu'il est question de mutualisation mais qu'elle ne va que dans un sens.*

*Madame Guiraud-Chaumeil n'est pas d'accord. Elle estime que la mutualisation n'empêche pas d'avoir une certaine maîtrise des dépenses, une certaine rationalisation des coûts. Et si, avoir le même service au même endroit pour tout le monde implique un certain coût, les différentes taxes sont censées financer les dépenses générées.*

Elle ajoute qu'il est compliqué de rendre le même service en tout point de l'agglo. Il faut l'accepter, comme on accepte sur certaines communes d'avoir du transport à la demande au lieu de lignes régulières ou de ne pas obéir, en fonction du quartier, au même régime s'agissant des ordures ménagères. Les seize communes travaillent sur une mutualisation d'un certain nombre de projets, mais cela ne veut pas dire que le service est rendu exactement de la manière pour les 84 990 habitants de l'agglo.

Elle va se renseigner sur le sujet et assure que Monsieur le Maire fera le retour sur l'Arlésienne des Avalats rapidement.

Monsieur De Gualy prend la parole et demande si des réflexions ont été menées sur les possibilités de réduction de l'éclairage public pendant la nuit profonde par souci d'économie.

Madame la Présidente répond par l'affirmative et précise que chaque commune a pris ses responsabilités. Certaines, comme Le Séquestre ou Saliès ont décidé de l'extinction complète. Pour Albi, certaines zones d'activités ont été éteintes, ainsi qu'un quartier qui s'est porté volontaire pour les tests et les expérimentations et effectivement, c'est ce vers quoi on va tendre progressivement en fonction des quartiers. Une seule rue d'Albi va voir son éclairage augmenter, c'est le boulevard Lacombe, à cause des problématiques de fréquentations nocturnes. Elle ajoute que la personne en charge de ces questions à l'agglo y est particulièrement attentive et convaincante pour celles et ceux qui pourraient encore avoir des doutes. Elle en parle à chaque Bureau Communautaire. Petit à petit, les choses se font d'autant que, contre les idées reçues, le fait d'éteindre la nuit semblerait diminuer les actes de délinquance, les chiffres sont particulièrement parlants au Séquestre.

Monsieur le Maire se dit particulièrement en désaccord avec Madame la Présidente. En effet, pour prendre des décisions de ce type il estime qu'il faut être en accord avec la population. Avec Michel Marty, ils ont "tourné" sur les quartiers et rencontré les personnes concernées par les incivilités d'il y a quelques mois. Il suggère à Monsieur De Gualy de les rencontrer et de leur signifier que l'on va éteindre dans leur quartier, totalement et toute la nuit, et de constater leur réaction.

Il s'appuie sur des échanges avec le Procureur de la République et le Directeur Départemental de la police qui lui ont affirmé qu'il y a beaucoup plus de délinquance la nuit que le jour ce qui prouve bien que l'éclairage joue son rôle, et que ça n'est pas uniquement dû à l'activité des Saint-Juériens.

Par contre, éteindre un lampadaire sur 2 lui aurait paru être une bonne solution, sauf que ce serait illégal, chacun ayant droit à la même quantité de lumière dans son quartier. De plus, depuis quelques mois, certains quartiers posent des problèmes techniques : soit ils sont totalement dans le noir, et pour plusieurs jours, soit ils sont complètement éclairés. Lorsque ces problèmes-là seront réglés, Monsieur le Maire pense qu'il sera possible de voir si des zones d'activités peuvent être éteintes ou pas.

Il se dit de toute façon très sceptique sur cette question et propose de s'assurer que la population est bien demandeuse d'une absence totale d'éclairage public. Ca n'est pas ce qu'il entend actuellement, bien au contraire, ainsi, certains passages piétons devraient être éclairés car un grand nombre d'incivilité s'y passent. Monsieur le Maire ajoute qu'on ne peut pas comparer une commune comme Rouffiac, en terme d'éclairage nocturne, avec Albi ou Saint-Juéry. Il pense que la commune de Rouffiac était parmi celles qui avaient le plus de difficulté pour envisager cette absence d'éclairage.

Madame la Présidente ajoute qu'actuellement, cette expérimentation se fait uniquement sur des quartiers résidentiels, et qu'il n'est pas question d'éteindre sur l'hyper centre, car il existe toujours un sentiment d'insécurité, pas plus que dans les quartiers où les forces de l'ordre demandent de garder un minimum de lumière.

Concernant les passages piétons, elle précise que ce qui est dangereux pour les automobilistes c'est la rupture, le fait de passer d'un seul coup de l'ombre à la lumière. Elle attend d'ailleurs les chiffres des communes qui ont expérimenté ce procédé et qui annoncent des baisses de délinquance.

Elle estime que chaque commune doit aller à sa vitesse car chacun est différent tout comme le sont les demandes des habitants des quartiers.

Monsieur le Maire ajoute qu'aucun lotissement de la commune ne désire que la lumière soit éteinte. Bien au contraire, beaucoup ont demandé justement à ce qu'elle soit renforcée.

Monsieur Marty comprend la position de Monsieur De Gualy. Il précise toutefois que des économies se feront par des travaux de renouvellement de l'éclairage public qui vont avoir lieu prochainement sur la route de Montplaisir en quatre tranches sur environ 500 ml sur le bout de l'avenue, l'éclairage étant plus que vieillissant.

Monsieur le Maire remercie Madame la Présidente de l'Agglo de sa présence ce soir et lui souhaite bon retour. Elle quitte la salle.

Rapporteur : Monsieur le Maire

### **DELIBERATION**

### **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU GRAND ALBIGEOIS – ELABORATION - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.) - n° 18/54**

Monsieur Soula prend la parole.

**Ce que le P.A.D.D. doit être :**

- ☞ *L'expression du projet de l'agglomération et des communes*
- ☞ *Un cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement à engager*
- ☞ *La traduction d'une vision prospective au travers de la mise en place d'orientations générales*
- ☞ *Le document pivot de la procédure de PLUi*

**Ce que le P.A.D.D. ne doit pas être :**

- ☞ *Confondu avec tout autre document composant le dossier*
- ☞ *Une expression trop détaillée du projet urbain qui risquerait de faire obstacle à un certain nombre d'opportunités, par nature même non prévues et non envisagées*

*Il s'agit juste d'un document d'orientation. Il est à retenir que ce document est :*

- **Non opposable**
- *Il définit la **cohérence** d'ensemble*
- **Il fixe la limite** entre révision et modification
- *Il permet de saisir le **sursoir à statuer***

*Deux débats ont eu lieu à ce sujet. Le premier entre février et avril 2017 et le deuxième ce soir. Il s'agit :*

- *Deux débats sur les orientations générales*
- *Des compléments apportés au document (objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace, ...)*
- *Prise en compte des avis (services, PPA)*
- *Document finalisé et rédigé, fruit de la poursuite des travaux engagés notamment vis-à-vis du dossier réglementaire*

*Ce second débat a pour but de consolider la procédure en s'appuyant sur un document abouti et de renforcer l'association et la concertation avec/entre les élus du territoire*

*Les 3 axes fondateurs du PADD sont :*

*- dessiner le grand albigeois de demain par une agglomération dynamique et ambitieuse, organiser le grand albigeois de demain par une agglomération respectueuse et solidaire et assurer le grand albigeois de demain par une agglomération durable et engagée.*

**Dessiner le grand albigeois :** *Une croissance démographique pérenne qui s'appuie sur une offre de logements diversifiée*

*Monsieur Soula rappelle qu'avec Madame Guiraud-Chaumeil il était question de 100 000 habitants. Ici la population a été ramenée à 95 000.*

- *Renforcer l'attractivité résidentielle en répondant aux besoins actuels et futurs des populations*
  - ☞ *Projeter le territoire sur la base d'une capacité d'accueil à 95 000 habitants à l'horizon 2030 (une hypothèse et non un objectif)*
- *Compléter et fluidifier le parcours résidentiel*
  - ☞ *Diversifier l'offre de logements et apporter des réponses adaptées et territorialisées à la multiplicité des besoins*
  - ☞ *Développer une plus grande variété des typologies d'habitat et des formes urbaines tout en tenant compte des spécificités du territoire*
- *Améliorer, réhabiliter et adapter le parc immobilier*
  - ☞ *Reconquérir les locaux vacants, permettre la remise à niveau et l'adaptation du parc ancien, améliorer le confort thermique des constructions*
  - ☞ *Développer une offre de logements adaptée aux situations de handicap et de dépendance face à des besoins croissants*
  - ☞ *Mener des actions de rénovation urbaine (secteur Cantepau)*

*Monsieur Soula ajoute qu'on parle ici du quartier de Cantepau mais que certains quartiers de la commune auraient aussi besoin d'être réaménagés.*

**Axe 1 - Dessiner le Grand Albigeois de demain - "Une agglomération dynamique et ambitieuse"**

**1.2. Renforcer l'attractivité économique et affirmer l'identité économique du territoire**



- **Accompagner le développement des activités génératrices d'emplois**
  - Favoriser la mixité des fonctions au sein du tissu urbain
  - Accompagner la diversification du tissu économique
  - Offrir des possibilités d'accueil, d'extension et de relocalisation aux entreprises
- **Conforter l'attractivité et l'équilibre commercial du Grand Albigeois**
  - Conforter les centres-villes, cœurs de quartiers, cœurs de bourg
  - Accompagner les espaces commerciaux dans leurs mutations
  - Préserver les grands équilibres commerciaux (pas de création de nouveau pôle commercial majeur notamment)
- **Développer les potentiels économiques tout en préservant les grands équilibres**
  - Thématiser les zones d'activités (pour une plus grande lisibilité du foncier économique) et mener des actions de requalification
  - Anticiper les besoins fonciers et maîtriser les rythmes de commercialisation
  - S'inscrire dans une "démarche projet" intégrant l'environnement, la qualité paysagère et architecturale véritables facteurs d'attractivité

### **1.3. Conforter et améliorer l'attractivité et le rayonnement de l'agglomération**

- **Préserver et valoriser les facteurs de notoriété et de développement du Grand Albigeois**
  - Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager, garantir l'identité des territoires (image de marque),
  - S'appuyer sur les atouts du territoire pour renforcer toutes les formes de tourisme (patrimonial, culturel, d'affaires, vert, ...) tout en veillant à la complémentarité des offres
- **Pérenniser et renforcer les fonctions de centralité qui font le Grand Albigeois**
  - Ancrer les institutions de services publics et poursuivre le développement de manière intégrée des équipements à "fort" rayonnement
  - Renforcer les synergies entre enseignement supérieur/recherche/entreprises
- **Permettre au Grand Albigeois d'assurer toute sa place dans l'armature territoriale régionale**
  - Contribuer au développement du système urbain et économique de la grande région Occitanie
  - Poursuivre le développement des relations avec les territoires voisins
- **Concilier statut d'agglomération et proximité quotidienne**
  - Projeter le développement du cœur d'agglomération à l'échelle du Grand Albigeois
  - S'appuyer sur les centralités (existantes ou projetées) pour organiser et structurer le développement du territoire

Monsieur Soula commente ensuite un schéma qui représente notamment le centre bourg à conforter, à renforcer et à requalifier, comme l'ancienne usine Talabot sur les hauts de la commune.

## **Axe 2 : Organiser le Grand Albigeois de demain - "Une agglomération respectueuse et solidaire"**

### **2.1. Garantir un développement urbain équilibré sur l'ensemble du territoire**

- **Des centres de vie attractifs et une vie de proximité de qualité**
  - S'appuyer sur l'armature urbaine pour structurer le développement urbain
  - Recentrer l'urbanisation et limiter le mitage
  - Renforcer les centralités (centres villes, centres-bourgs et cœurs de quartiers)
- **Préserver l'identité des quartiers et des bourgs**
  - concilier l'évolution des tissus urbains et la préservation de leurs spécificités
  - Assurer une densification maîtrisée et de qualité
  - Inscrire les projets dans une réflexion globale et poursuivre le développement d'une offre en espaces publics de qualité
- **Maîtriser le développement dans l'espace et dans le temps**
  - Assurer un équilibre territorial du développement, encadrer les ouvertures à l'urbanisation
  - Adapter les outils réglementaires (zonage, OAP) au regard de l'évolution du territoire

### **2.2. Mettre en place les conditions d'une mobilité durable et de l'intermodalité**

- **Poursuivre le développement des mobilités douces et de l'intermodalité**
  - Développer un urbanisme des « courtes distances » (mixité des fonctions urbaines, formes urbaines plus compactes)
  - Accroître la marchabilité des centres-villes/centres-bourgs et poursuivre le déploiement du réseau cyclable
  - Renforcer les pôles d'intermodalité, poursuivre la création d'aires de covoiturage et de parcs-relais
- **Répondre aux besoins tout en maîtrisant la croissance des déplacements motorisés**
  - Renforcer la fluidité du trafic de transit
  - Faciliter les échanges, hiérarchiser et structurer le réseau viaire à l'échelle de l'agglomération

⇒ Poursuivre le redéploiement de l'offre de Transports en Commun, apporter une réponse adaptée aux besoins en stationnement

- **Améliorer la desserte numérique, facteur de développement et d'attractivité**
  - ⇒ Poursuivre l'extension du réseau entre les grands équipements publics
  - ⇒ Développer les zones d'accueil multiservices et les espaces de coworking

### **2.3. Préserver et mettre en valeur les paysages du Grand Albigeois**

- **Le "Grand Paysage", une signature paysagère unique**
  - ⇒ Préserver les caractéristiques des grandes unités paysagères et des identités locales,
  - ⇒ Prendre en compte les reliefs et les perspectives visuelles (depuis et vers)
  - ⇒ Préserver l'écrin du site de la Cité épiscopale et reconquérir la rivière Tarn
- **Les "paysages du quotidien", des garants du cadre de vie et de l'identité du (des) territoire(s)**
  - ⇒ Ménager des transitions douces entre les espaces (urbains, naturels, agricoles)
  - ⇒ Favoriser une meilleure intégration des bâtiments agricoles
  - ⇒ Valoriser et (re)conquérir les éléments du patrimoine local
- **Adoucir les "paysages utilitaires"**
  - ⇒ Considérer les voiries comme une composante paysagère
  - ⇒ Revaloriser les entrées de ville, intégrer en amont des projets les éléments paysagers existants
  - ⇒ Porter une attention particulière à la composition des espaces privés (façades, alignement, clôtures ...)

### **Axe 3 : Assurer le Grand Albigeois de demain - "Une agglomération durable et engagée"**

#### **3.1. L'agriculture, une composante économique et une condition au développement urbain**

- **Favoriser le maintien et le développement économique des exploitations agricoles**
  - ⇒ Maîtriser, limiter et rationaliser les prélèvements fonciers liés à l'urbanisation
  - ⇒ Définir des limites claires au développement urbain
  - ⇒ Rechercher un équilibre entre préservation des milieux, des paysages et les besoins liés aux activités agricoles
  - ⇒ Répondre aux besoins de diversification de l'activité agricole
- **Un développement respectueux du monde et de l'activité agricole**
  - ⇒ Assurer une plus grande complémentarité entre les espaces
  - ⇒ Éviter de créer des zones de conflits
  - ⇒ Favoriser une agriculture de proximité : encourager le maraîchage, accompagner le développement des circuits courts, poursuivre la création de jardins partagés/familiaux

#### **3.2. Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et espaces de nature**

- **Préserver les espaces favorables à la biodiversité**
  - ⇒ Concilier développement et préservation du fonctionnement écologique du territoire
  - ⇒ Assurer la connectivité des espaces de biodiversité
  - ⇒ Développer des actions en faveur de la préservation et de la mise en valeur du Tarn et de ses affluents
- **Faciliter l'accès à la nature et aux cours d'eau**
  - ⇒ Valoriser les différentes fonctions de la Trame Verte et Bleue
  - ⇒ Concilier la préservation des sites naturels et leur fréquentation par le public
  - ⇒ Aménager des itinéraires de découverte du Grand Albigeois (mise en valeur des sites et sensibilisation du public)
- **La "nature en ville" et la "nature dans l'agglomération"**
  - ⇒ Valoriser les rôles multiples des espaces de nature et de récréation
  - ⇒ Maintenir et renforcer la végétalisation des tissus urbains (enjeux paysagers et environnementaux)
  - ⇒ Connecter les supports de nature en ville avec la Trame Verte et Bleue

#### **Préserver et gérer durablement les ressources naturelles**

- **Rationaliser la consommation de l'espace**
  - ⇒ Orienter les extensions urbaines prioritairement autour des polarités/centralités et dans la continuité de l'urbanisation existante
  - ⇒ Inscrire le développement urbain dans un objectif de modération de la consommation d'espace fixé à 38 ha par an : A l'échelle de l'agglomération, tendre vers 1/4 de la production de logements dans la tranche urbaine, 1/3 sous forme d'habitat collectif/groupé et 650 m<sup>2</sup> Taille Moyenne des Parcelles
- **Une gestion efficiente des ressources et la prise en compte des impacts**
  - ⇒ Préserver la ressource eau, assurer une rationalisation et l'adéquation entre besoins et capacités de traitement des eaux usées

- Encourager la réduction des déchets et favoriser l'émergence d'une économie circulaire
- Préserver les biens et les personnes contre **les risques et les nuisances**
  - Prendre en compte les risques et nuisances et limiter l'exposition des biens et des personnes
- Atténuer, prendre en compte et s'adapter au **changement climatique**
  - Limiter les émissions polluantes, réduire les consommations énergétiques, accompagner le développement des énergies renouvelables et des réseaux d'énergie
  - Préserver et développer les îlots de fraîcheur et puits de carbone dans le tissu urbain (espaces de nature)

Monsieur Soula remercie l'assemblée de son attention et demande s'il y a des questions sur cet exposé.

Monsieur Kowalczyk prend la parole et assure qu'il s'agit là d'un document très intéressant, et qu'on peut difficilement être contre. Il reste tout de même dubitatif quant à la mise en place et la réalité des choses. Si le P.A.D.D. est bien issu du P.L.U., la réalité sur le terrain n'est pas toujours en concordance avec ce que disait hier le P.L.U. et ce que dit aujourd'hui le P.A.D.D. Il prend l'exemple du développement des bandes et pistes cyclables, et met un bémol sur le PADD. En prenant l'axe Arthès/entrée de Saint-Juéry, il pense que si l'on voulait empêcher les gens de prendre le vélo on ne s'y prendrait pas autrement. Les bandes sont mal entretenues, parfois même des bandes de béton sont collées à même la bande cyclable et des peintures n'existent plus. La traversée des giratoires pour se rendre au Géant Casino, est excessivement accidentogène.

Monsieur Kowalczyk désire parler également de l'équilibre commercial et du respect de l'activité agricole. Cette partie le fait doucement rigoler lorsqu'il voit ce que cela a donné à la Renaudie où le grand terrain agricole est devenu un grand centre commercial et où une énième entreprise de bricolage et un troisième Mc Donald's se sont implantés. Cela lui semble complètement incohérent. Il reste donc très dubitatif quant à l'application de ce P.A.D.D.

Monsieur le Maire revient d'une part sur les pistes cyclables "accidentogènes". Il croit savoir que lors du dernier mandat, des pistes cyclables ont été réalisées, rue Bleue, rue Fort, rue du Bac ; deux traits ont été tracés au début de la rue, un vélo a été dessiné, et 500 mètres de pistes cyclables ont été décidées ainsi. Il estime qu'il n'y a pas plus accidentogènes que ces pistes-là.

Rien n'est parfait et bien des erreurs ont été commises. Si quelqu'un s'engage à vélo dans une de ces rues, il aura bien de la chance s'il arrive à l'autre bout.

Concernant le P.A.D.D., Monsieur le Maire a relevé que Monsieur Kowalczyk est dubitatif, mais il rappelle qu'il s'agit de demain et non d'hier. Lorsqu'il parle de grande surface, s'il est inscrit dans le P.A.D.D. "pas de création de nouveau pôle commercial majeur notamment", cela devrait lui convenir qu'il n'y en ait plus.

Monsieur Kowalczyk précise que cette phrase avait déjà été dite en 2015.

Monsieur le Maire répond qu'il faudra alors la faire respecter pour les années à venir.

Monsieur Soula précise que l'ancien P.A.D.D. avait été écrit en 2012. Il s'agit aujourd'hui de se servir du P.A.D.D. et de toutes les orientations qui ont été notées pour réécrire le P.L.U.I. qui est actuellement en train d'être finalisé à l'agglo. La première étape étant de valider au niveau de l'agglo ce P.A.D.D. et de finir le P.L.U.I. qui indiquera toutes les dates de modifications et de révisions.

Il ajoute que la consommation de l'espace agricole est faite pour éviter de grignoter surtout sur les campagnes. Il reprend les paroles de Mme Guiraud Chaumeil concernant d'un côté Puygouzon et de l'autre Albi. Où d'un côté, on est à la limite de la construction, et de l'autre on se trouve à la campagne. Toutes ces choses sont à remettre en place, et c'est le P.L.U.I. qui permettra une meilleure cohérence territoriale à tous les niveaux.

Monsieur le Maire parle à nouveau de la création de pôles commerciaux. La commune y a toujours été réticente. Il mentionne Carrefour Market, issu de la Coop du Saut-du-Tarn qui est devenu ce commerce de proximité qu'on ne peut appeler hypermarché. Il est bien conscient que toute création de pôle commercial majeur sur l'agglo impacte le petit commerce Saint-Juérien.

Monsieur le Maire explique qu'il existe un programme très récent de la Région, nommé "Centre Bourg" pour lequel la commune a candidaté et est éligible. Il amènera très certainement une restructuration mais aussi un travail sur le commerce de proximité avec des appuis techniques et financiers de la Région. Cette dernière permettra d'avoir quelques subventions internes de Centre Bourg, notamment pour le parvis de la gare et il l'espère également pour la place Emile Albet suivant ce que pourra faire Tarn Habitat, très impacté par les décisions gouvernementales

Il rappelle que le commerce est tributaire de la structure géographique de la commune, partagée en deux par une voie ferrée, toute en longueur, et dont les derniers lotissements sont proches d'Albi. Et d'ajouter qu'il est compliqué d'attirer les Saint-Juériens logés en bordure de la Renaudie qui s'est grandement commercialisée, vers les commerces du centre.

Il informe l'assemblée que la place Emile Albet devrait être démolie et reconstruite. Une étude sera faite avec la Région afin de saisir l'opportunité de travailler avec les commerçants du centre bourg, et faire en sorte qu'il y ait une redynamisation. Cela devrait s'accompagner de familles qui amèneront des consommateurs au centre ville. Il précise que la moitié de l'immeuble de gauche sera réservé à des seniors

*Monsieur le Maire explique que tout cela demande de la réflexion, du travail, et de l'investissement. Comme chacun ici, lorsqu'il entend ce rapport, il a l'impression que tout est parfait, mais ce sera à chacun de faire en sorte que ce qui est écrit soit respecté.*

*L'agglomération à 100 000 habitants ne le fait pas rêver car, comme toutes les agglomérations il y a une partie urbaine, péri-urbaine et une partie beaucoup plus rurale, et les contraintes ne sont pas les mêmes, pas plus que les enjeux.*

*Il rappelle les propos de Madame Gonzales au sujet des transports. Ils ne peuvent être résolus de la même manière entre Albi et Saint-Juéry, ou Rouffiac ou Salies. Il y a des disparités qu'il faut surmonter car les 16 communes doivent essayer d'avancer ensemble. Le schéma de ce rapport lui convient mais sera-t-il possible de le faire appliquer ? S'il partage les faiblesses actuelles de certaines voies douces de communications autres que la voiture, il s'interroge : "pourra-t-on arriver à le développer un peu mieux ?"*

*Monsieur Grialou désire répondre sur les pistes cyclables. Il existe uniquement à Saint-Juéry des bandes cyclables qui sont très dangereuses, et trouve très aberrant que certaines aient pu être tracées. Il cite quelques exemples : la rue Albert Vergnes, rue très sinueuse et étroite où une bande cyclable remonte à contre sens. Il espère que peu de vélos l'empruntent. Côte de Groc, la bande cyclable arrive en bas directement sur le trottoir. Rue du Bac, rue étroite avec des angles droits, les voitures sont obligées de passer sur la bande cyclable.*

*Il signale qu'un relevé de la sécurité routière indique que le nombre d'accident sur les routes a baissé mais que le nombre d'accident des 2 roues, notamment en ville, a augmenté. Il pense que ces bandes cyclables qui remontent la circulation dans des rues qui ne sont prévues à cet effet en sont la cause.*

*Un relevé des bandes cyclables de la commune doit être établi par la commission sécurité car certaines sont un danger public. Monsieur Grialou cite également l'exemple de l'avenue Germain Téqui où il a fréquemment croisé Monsieur Kowalczyk : devant l'ancienne boulangerie de la Panetière, où l'on ne peut se garer qu'à gauche puisqu'elle est à sens unique, lorsqu'on veut repartir, si un fourgon est garé devant et si un cycliste arrive sur la bande cyclable à contre sens, il est impossible de ne pas le prendre sur le capot, ce qui lui est déjà arrivé 3 fois. Il est illogique que le cycliste arrive sur la droite car il n'y a aucune visibilité pour sortir. C'est pour cela qu'en principe il y a obligation de se garer du côté droit de la route.*

*Monsieur Kowalczyk désire répondre rapidement car cette question demanderait un grand débat. Il cite tout d'abord l'exemple de la ville de Perpignan où de nombreuses petites rues de la vieille ville, moins larges que celles de Saint-Juéry, sont à double sens cyclable. Les véhicules ne sont pas à contre sens, il y a un partage de la voie. Même s'il convient que sous l'ancien mandat, cela n'a pas été suffisamment fait, il estime qu'un travail pédagogique de très très longue haleine doit être mis en place. Il explique d'autre part que dans le centre ville, où la limitation à 30 km/h a été décidée, toutes les voies à sens unique deviennent obligatoirement à double sens cyclable.*

*Monsieur Grialou comprend bien qu'il s'agit du règlement, mais à la place des cyclistes il avoue que par endroit, il ne se sentirait pas en sécurité.*

*Monsieur le Maire reconnaît que devant l'ancienne Panetière, si l'on n'a pas de passager dans sa voiture, un vélo qui arrive est invisible.*

*Monsieur le Roch prend la parole. Il trouve que le document présenté va dans le bon sens. Que la réappropriation de la rivière est une très bonne chose, qui fait écho notamment aux baignades. Plusieurs élus albigeois souhaiteraient même se baigner sur Albi, et il regrette que Madame Guiraud-Chaumeil soit partie, cela aurait été un bon sujet de discussion.*

*Il aborde ensuite la continuité des sentiers. Avec Alain Fabre, ils s'étaient effectivement heurtés à un problème de frontière avec le chemin des Fontaines. Il constate que ce plan va dans le bon sens.*

*Pour tout ce qui est mobilité, des efforts ont été faits pour les vélos sur l'albigeois. S'il n'y avait rien autrefois, il s'est développé aujourd'hui en bord de rocade une piste cyclable entre le Séquestre et la R.A.G.T. Elle se poursuit un peu de l'autre côté, puis on retrouve un problème de continuité. Monsieur le Roch estime qu'il est impératif d'y remédier. Il relève également un passage dangereux entre la caserne des pompiers et la Renaudie.*

*Concernant l'agglomération à 100 000 habitants, et même plus d'ici 2030, il trouve dommage que certains moyens de transport ne soient pas prévus, comme à terme, un système de tramway comme c'est le cas dans de plus en plus d'agglomérations. On remet le tramway en marche et ici on ne le prévoit pas. Surtout qu'il existe une voie de chemin de fer qui ne sert à rien.*

*Monsieur le Roch préconise également un système de vélos comme on peut en trouver sur Toulouse, une sorte de Vélib, qui serait pris à Saint-Juéry et ensuite ramené dans une autre commune, ou encore le principe en journée de navettes gratuites, comme c'est le cas à Castres, ou à Narbonne. Rien n'est prévu là-dessus et il trouve cela dommage car cela pourrait répondre à la problématique des transports.*

*Monsieur le Maire répond qu'il existe actuellement un débat sur ce sujet au sein de l'agglomération, où il est question de la gratuité des transports. Il ajoute que ce que ne paieront pas les usagers, ce sont les contribuables qui paieront.*

*Monsieur Marty ajoute que la gratuité des transports impliquerait qu'on ne soit plus assujéti à la T.V.A. et qu'on la perde.*

*Monsieur le Maire convient qu'il faut anticiper. Il attire l'attention sur les élus de l'agglomération toulousaine qu'il voit régulièrement, et qui sont fiers chaque année de lui dire qu'ils ont gagné 25 000 habitants. Ils oublient que la ville est totalement asphyxiée, économiquement et écologiquement parlant, elle se paralyse. Ce qui veut dire que lorsqu'on n'anticipe pas ou lorsqu'on n'a pas les structures nécessaires, il est difficile d'accueillir cette augmentation de population. Si le but n'est que démographique, ça n'est pas suffisant, et bon nombre de toulousains ont envie de s'installer ailleurs tellement ils ont des difficultés, soit pour aller travailler, soit même pour participer à des activités sportives ou autres.*

*Rapporteur : Monsieur Soula*

## **DELIBERATION**

### **QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur Peyronie demande la parole. Il rappelle qu'au Conseil Municipal de juin dernier il avait été question de l'entretien des trottoirs et de la voirie aux Avalats. Aujourd'hui, il a amené des photos montrant la récupération de l'eau de la route à partir des immeubles Sarramejeanne jusqu'au dessus de chez Mr Capelle. Lorsqu'il pleut toute l'eau de la route descend par une rigole qu'il faudrait nettoyer, comme cela a été fait depuis 60 ans par les services municipaux.*

*Monsieur le Maire lui assure que cette question va être évoquée demain en réunion proximité. Il lui indique qu'il peut aussi venir en parler directement à la Mairie, et n'a pas besoin d'attendre le Conseil Municipal.*

*Monsieur Kowalczyk intervient à son tour pour dénoncer tout d'abord le stockage de centaines de voitures de Cass'Auto sur le site de l'ancienne usine Talabot qui à priori semblerait ne pas tenir compte des contingences environnementales. Il désire savoir si Monsieur le Maire est au courant, et si toutes les autorisations nécessaires ont été demandées. IL précise également que l'Association G.E.S.T.E., dont il fait partie, a interpellé la Préfecture.*

*Monsieur le Maire répond qu'il est au courant bien évidemment et que le déménagement ne s'est pas fait à la légère.*

*Il demande à Alain Fabre de répondre.*

*Ce dernier confirme les dires de Monsieur le Maire à savoir qu'une installation de ce type ne peut pas se permettre de déménager dans un autre local sans avoir toutes les autorisations de la Préfecture. Si le CODERST (COMité DEpartemental des mouvements des Risques Sanitaires et Technologiques) a pu, une première fois, refuser leur dossier, Cass'Auto est aujourd'hui dans les normes. Il concède qu'actuellement il existe une nuisance visuelle à partir de la route. Il ajoute toutefois que si la Mairie n'a pas répondu plus tôt à l'association G.E.S.T.E. c'est parce que les élus sont allés rencontrer les responsables, très occupés aujourd'hui à mettre en place leurs installations.*

*Monsieur Fabre les a rencontré récemment et ils lui ont garanti que tous les désagréments en façade ne serait plus visible très rapidement.*

*Monsieur Kowalczyk demande si au niveau du sol, une réglementation est prévue pour recueillir le "jus" des batteries de ces véhicules.*

*Monsieur Fabre assure qu'à l'arrière du bâtiment il devrait exister un immense bac de décantation pour récupérer les huiles. Il ajoute que ce genre d'entreprise est contrôlée systématiquement tous les 2 ou 3 ans pour s'assurer que tout fonctionne parfaitement. Il pense qu'ils n'étaient pas vraiment aux normes lorsqu'ils étaient encore au niveau du pont d'Arthès, et que ce déménagement leur permettra de régler tous ces problèmes.*

*Les responsables ont également demandé un peu d'indulgence au voisinage concernant la pollution visuelle qui va demander un peu de temps car tout ne peut être fait du jour au lendemain.*

*Monsieur Galinié intervient pour demander s'il s'agit là d'un transfert d'activité ou d'un agrandissement.*

*Monsieur le Maire répond qu'il s'agit pour l'instant d'un transfert.*

*Monsieur Kowalczyk rappelle ensuite qu'il y a actuellement la pose des compteurs Linky sur la commune de façon très invasive. 3 réunions ont rassemblé plus de 200 personnes, ce qui signifie qu'au moins 600 personnes se sont opposées plus ou moins à cette implantation et qui ont exprimé de fortes craintes. Il demande quelle réponse la Mairie peut apporter à ces inquiétudes.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'il a déjà donné sa réponse. Il l'informe également qu'il a été contacté par la C.M.G.A. au sujet de la réunion qu'il a faite à l'Albaret, et organisée par l'association G.E.S.T.E.*

*Il désire lire simplement le dernier courrier du magazine Maire Infos*

*"Pour certains qui pensaient que le Tribunal Administratif de Toulouse avait fait gagner ceux qui étaient contre la pose du compteur Linky.*

*Il s'agit là, comme il est écrit dans la décision du tribunal, d'un simple rappel du droit existant et nullement d'une nouvelle décision qui ferait jurisprudence. Autrement dit, le tribunal a confirmé que les agents d'Enedis n'ont pas le droit de forcer la porte d'un logement, ce qui paraît évident."*

*Pour ceux qui disent que la Mairie doit prendre des décisions, ce n'est pas vrai. C'est déjà dans les faits. Ils n'ont pas le droit de forcer un logement c'est évident déclare Monsieur le Maire.*

*"En revanche, le tribunal a cassé l'alinéa de l'arrêté municipal concernant le droit des usagers à refuser la pose d'un tel compteur et celui concernant le droit de refus par lettre simple au motif de l'incompétence du Maire à édicter ces dispositions. Autrement dit, comme cela a été rappelé à chaque fois par la justice, le Maire n'a pas autorité à refuser ce qui a été fixé par la loi."*

*"Suis-je clair ?" demande Monsieur le Maire.*

*Il cite encore l'exemple du Maire de Castres qui a pris un arrêté anti Linky sur sa commune, qui a été invalidé, et qui a fait installer un compteur Linky chez lui. Monsieur le Maire ne veut pas que les Saint-Juériens aient à payer pour des arrêtés dénoncés par la suite.*

*Par contre, il espère que Monsieur Kowalczyk a parlé lors de ces réunions, des conséquences du refus de la pose de ces compteurs, constatés par voie d'huissier et payé par Enedis. La justice tranchera en faveur de ces derniers. Les personnes qui ont refusé vont devoir payer environ 300 euros de frais d'huissier, ainsi que l'installation du compteur. Certaines personnes se retrouvent aujourd'hui avec des dépenses de l'ordre de 1 500 euros au total. Il espère que Mr Kowalczyk leur a annoncé tout cela car ça n'est pas la Mairie qui le leur remboursera. Et, il espère sincèrement qu'aucun Saint Juérien n'aura à payer une somme pareille.*

*Il conjure Monsieur Kowalczyk d'arrêter de lui demander tous les 15 jours sa position sur la pose des compteurs Linky.*

*Monsieur Kowalczyk lui répond que la première fois qu'il s'est exprimé sur ce sujet c'était après la première réunion, et cela concernait 150 personnes. Aujourd'hui, ce sont 600 Saint-Juériens qui se posent des questions, et demandent d'appliquer le principe de précaution.*

*Il peut citer à Monsieur le Maire l'exemple de personnes, notamment de personnes âgées, où les soustraitants d'Enedis, sont entrés en escaladant des barrières, et ont posé le compteur dans le jardin.*

*"Vous êtes sur votre position théorique ! Vous voudriez que la mairie, qui n'en a pas le droit, prenne une décision, se mette en porte à faux, et soit attaquant en justice ? Rétorque Monsieur le Maire. "Non ! Elle ne le fera pas !"*

*Et de continuer : "S'il y a des poursuites vis-à-vis de ces gens là, il vous faudra les assumer si vous ne les avez pas avertis !"*

*Il demande combien de personnes sur Albi n'ont pas de compteur Linky. Il pense que toute la commune est "couverte".*

*Madame Gonzales répond qu'elle n'est pas concernée.*

*Monsieur le Maire lui assure qu'elle en reparlera d'ici un an.*

*Monsieur Kowalczyk admet que sur les 600 personnes qui dénoncent ces compteurs, seulement une dizaine va refuser leur pose.*

*Monsieur le Maire insiste sur le fait que les gens devraient se poser des questions par rapport à leurs portables, leurs micro-ondes, sur les ondes radio ou télé. Tout le monde se pose des questions mais tout le monde y va. Même Monsieur Kowalczyk possède un portable.*

*Monsieur Soula prend la parole et explique que ce compteur vient d'être posé chez lui. On l'a contacté par téléphone, on lui a demandé ses disponibilités pour un rendez-vous. Il possède un très vieux compteur et un très vieux disjoncteur en bakélite sur lesquels se trouvent 6 vis à serrer où arrivent des fils électriques. Avec le temps, ils se sont affaiblis et devenaient dangereux. Le compteur est plombé et un particulier n'a pas le droit d'y toucher, seul le professionnel y accède. Les agents sont passés, ils ont posé le compteur et ont tout vérifié et réparé dans les règles. Il se dit beaucoup plus tranquille.*

*Monsieur De Gualy demande à Monsieur le Maire s'il connaît actuellement le coût de l'opération, les financements acquis, et les financements attendus de l'ancienne gare, étant donné que les travaux ont débuté depuis plusieurs mois déjà. Il désire connaître la part des financements extérieurs et de l'autofinancement.*

*Monsieur Marty répond que les travaux s'élèvent aujourd'hui à environ 2,5 millions d'euros. Avec une augmentation par rapport au prix initial en raison de problèmes avec les fondations qui ont dû être renforcées ainsi qu'avec Enedis qui a imposé un transformateur.*

*Le financement est de 60 % répartis entre la D.E.T.R., la Région et le Conseil Départemental, avec un autofinancement de 20 % et un emprunt sur les 20 % restants.*

*Monsieur De Gualy évoque un emprunt de 1,2 million d'euros passé cette année.*

*Monsieur Marty conteste. Aucun emprunt n'a été lancé pour l'instant. Le futur emprunt pour la gare avoisinera le million d'euros et devrait être validé d'ici la fin de l'année.*

*Madame Maillet-Rigolet confirme qu'aucun emprunt n'a été contracté à ce jour. Les décisions finales se feront en fonction des différentes subventions obtenues. Peut-être aussi sur le mécénat. Aujourd'hui le montant n'est pas tranché. Il le sera d'ici la fin de l'année avec l'analyse des réalisations du budget 2018, selon l'avancée des travaux en cas d'impondérables, et sera validé par la commission des finances.*

*Pour certains élus qui assurent ne pas être au courant des travaux, Monsieur le Maire rappelle juste les absences en commissions. Régulièrement des mails lui sont adressés. Il réplique que le site internet de la mairie donne en permanence l'évolution des travaux avec des photos. Il est ouvert au grand public et aux élus aussi.*

*Madame Gonzales revient rapidement sur le P.A.D.D. et demande des précisions, sur l'axe 2 - Organiser le grand albigeois de demain : Adapter les outils réglementaires (zonage, OAP). Pour elle OAP signifie œdème aigu du poumon. Elle demande ce que cela signifie pour Monsieur Soula.*

*Ce dernier répond qu'il s'agit d'une opération avant projet.*

*Madame Gonzales le remercie.*

*Monsieur le Maire approuve l'intervention de Madame Gonzales. Effectivement, suivant les corporations, les abréviations ne sont pas du tout les mêmes. Il faudrait éviter ces abréviations ou mettre une nomenclature.*

*Monsieur le Maire souhaite une bonne soirée à chacun. La séance est levée à 21 h 20.*